

ORDONNANCE COLLECTIVE

INTERVENTIONS LORS DE PRÉSENCE DE CORPS ÉTRANGER EN SURFACE DE L'ŒIL, ÉCLABOUSSURE, FLASH OU SIGNES ET SYMPTÔMES D'IRRITATION SIGNIFICATIVE DE L'ŒIL (**ADMINISTRATION DE TÉTRACAÏNE**)

Validé par Maryse Grégoire, conseillère cadre clinicienne – DSI-Urgences
Dre Marie-Maud Couture, chef du département médical – Urgences

Date d'entrée en vigueur 2020-12-04

Incluant un protocole Oui Non

Approuvé par CMDP
Direction des soins infirmiers

Date de révision Choisissez la date

Date de péremption 2023-12-04

1. Objet

1.1 Description

- Initier l'instillation de gouttes ophtalmiques (chlorhydrate de tétracaïne) auprès de la clientèle visée par cette ordonnance collective.

1.2 But

- Soulagement de la douleur oculaire.
- Permettre aux infirmières des urgences d'administrer des gouttes anesthésiantes avant l'évaluation médicale afin de soulager le patient.
- Diminuer la douleur avant d'effectuer un lavage oculaire chez un patient présentant une brûlure chimique.

2. Professionnels habilités

- Les infirmières des urgences du CIUSSS de l'Estrie - CHUS ayant reçu la formation nécessaire à l'application de cette ordonnance.

3. Activités réservées

3.1 Professionnel visé par l'ordonnance collective

- Infirmières :
 - Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
 - Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.
 - Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.
 - Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier.

4. Secteurs d'activités visés

- Urgences du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

5. Médecin répondant

- Équipe médicale traitante (médecin à l'urgence)

6. Indications et conditions d'initiation

6.1 Groupes de personnes visées

- Client se présentant avec un corps étranger en surface de l'œil, éclaboussure, flash ou signes et symptômes d'irritation significative de l'œil.

6.2 Conditions à l'application de l'ordonnance

- Situation clinique visée par l'ordonnance : administration de gouttes ophtalmiques anesthésiantes selon l'évaluation de l'infirmière.

7. Contre-indications et limites

- Hypersensibilité ou allergie au chlorhydrate de tétracaïne ou autres anesthésiques locaux de type ESTER (ex. : benzocaïne, chloroprocaine, propocaïne).
- Usage prolongé (maximum : 5 doses).

7.1 Précautions additionnelles

- Grossesse/allaitement (confirmer avec le médecin préalablement).
- Clientèle pédiatrique de moins de 3 ans (confirmer avec le médecin préalablement).

8. Procédure

1. Évaluer sommairement le patient incluant la prise de signes vitaux (tension artérielle, pouls, saturation pulsée en oxygène (SpO₂), respiration, température) et l'évaluation de la douleur et procédure à l'évaluation de l'œil (conjonctive, pupille réactive, iris, etc.).
2. Documenter les allergies du patient.
3. Valider avec le patient le ou les médicaments usuels et les médicaments pris par le patient en lien avec sa condition oculaire ou la présence de douleur.
4. Valider les antécédents médicaux pertinents.
5. Retirer les lentilles cornéennes selon la méthode de soins infirmiers (MSI) en vigueur dans l'établissement.
→ **ATTENTION** : Certains enfants peuvent porter des lentilles cornéennes afin de corriger la myopie.
6. Évaluer le niveau de douleur **avant** et **après** l'administration de chlorhydrate de Tétracaïne.
7. Aviser le patient des **effets secondaires possibles** : sensation de brûlure, rougeur, picotement, larmolement ou inconfort.
8. Aviser le patient de **ne pas frotter ou toucher son œil pendant que la cornée est anesthésiée** (lésion cornéenne secondaire possible).
9. Aviser le patient que le **début d'action est rapide** (20-30 secondes) et que le soulagement est temporaire (**durée d'action environ 15-20 minutes**).
10. Utiliser **avant** et **pendant** un lavage oculaire selon la méthode de soins infirmiers (MSI) en vigueur dans l'établissement.

11. Instiller chlorhydrate de tétracaïne 0,5 %, 1 à 2 gouttes dans l'œil affecté chaque 20 minutes jusqu'à 3-5 doses. Tétracaïne : unidose, se conserve à la température ambiante.

12. Faire l'acuité visuelle selon technique selon la méthode de soins infirmiers (MSI) en vigueur dans l'établissement.

8.1 Documentation de l'ordonnance collective au dossier

- Sur la **feuille d'ordonnances pharmaceutiques** :
 - Inscrire le nom du médicament, la dose, la voie d'administration, la fréquence.
 - Inscrire selon l'ordonnance collective **OC-ER-011**.
- Sur le **profil pharmaceutique** :
 - Transcrire l'ordonnance au profil selon la procédure habituelle.
 - L'intervenant qui administre la médication l'enregistre au profil selon la procédure habituelle.
- Sur la **feuille de notes d'observations de l'infirmière** :
 - Les éléments de l'évaluation qui justifient l'application de l'ordonnance collective
 - Les interventions posées
 - Les résultats (ex. réactions du patient, efficacité du traitement, effets secondaires, etc.)
 - Apparence de l'œil
 - Type de corps étranger
 - Anesthésie de l'œil – médicament
 - Acuité visuelle

9. Sources

- CHUS 2009 Ordonnance collective urgence no. 6 Intervention lors de présence de corps étranger en surface de l'œil, éclaboussure, flash ou signe et symptôme significative de l'œil.
- Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques, Association des pharmaciens du Canada, 42^e édition, 2007.
- Drugdex system. Thompson micromedex, Greenwood Village, Colorado. Monographies 2007.
- Drug information handbook. 15^e édition, 2007-2008.
- UpToDate 2008. Drug information.

10. Processus d'élaboration

10.1 Rédaction

Nom	Therrien	Prénom :	Isabelle	, chef de service – Urgence – RLS Memphrémagog et Coaticook	Date : 2019-11-11
Nom :	Grégoire	Prénom :	Maryse	, conseillère cadre clinicienne - Urgence	Date : 2019-11-11

10.2 Consultation/collaboration

Nom :	D ^r Gauthier	Prénom :	Jean	, médecin	Date : 2019-11-11
Nom :	Apter	Prénom :	Armelle	, pharmacienne	Date : 2019-11-11
Nom :	Boulangier	Prénom :	Chantal	, chef de service – Urgence – RLS Memphrémagog et Coaticook	Date : 2019-11-11
Nom :	Gagnon	Prénom :	Claudie	, coordonnatrice des services des urgences et préhospitaliers	Date : 2019-11-11
Nom :	D ^{re} Collinge	Prénom :	Marie-Laure	, médecin	Date : 2019-11-11
Nom :	Racicot-Blanchette	Prénom :	Karine	, infirmière clinicienne	Date : 2019-11-11
Nom :	Labrecque	Prénom :	Julie	, chef de service – Urgence – RLS Val-St-François et Asbestos	Date : 2019-11-11
Nom :	D ^r Paquin	Prénom :	Jean-Michel	, médecin	Date : 2019-11-11
Nom :	D ^r Poitras	Prénom :	François	, médecin	Date : 2019-11-11

10.3 Approbation

- Comité pharmacologique (si l'ordonnance implique l'utilisation de médicament)
- Comité de Gestion des outils cliniques (CGOC)

11. Processus d'autorisation

Nom, prénom :	Bolduc, Brigitte	Signature :	Document original signé	, pour la Présidente du CMDP	Date : 2020-02-11
Nom, prénom :	Schoos, Nathalie	Signature :	Document original signé	, Directrice des soins infirmiers	Date : 2020-02-03

12. Historique des révisions

Nom :	Therrien Grégoire	Prénom :	Isabelle Maryse	Date :	2019-11-11
-------	----------------------	----------	--------------------	--------	------------

Nom :		Prénom :		Date :	
-------	--	----------	--	--------	--

Nom :		Prénom :		Date :	
-------	--	----------	--	--------	--

Nom :		Prénom :		Date :	
-------	--	----------	--	--------	--

Nom :		Prénom :		Date :	
-------	--	----------	--	--------	--

Nom :		Prénom :		Date :	
-------	--	----------	--	--------	--

Nom :		Prénom :		Date :	
-------	--	----------	--	--------	--

Nom :		Prénom :		Date :	
-------	--	----------	--	--------	--
